



GT MASA du 30/01/2024 - JO 2024 :

JO : Ne vous inquiétez pas vous ne dormirez pas sous une tente !

Alors que la ministre de l'Éducation nationale et des Jeux Olympiques et Paralympiques a annoncé, lors des questions au gouvernement, que chaque ministère mettra en place les mesures nécessaires à la mobilisation des agents publics pour les JOP, le Ministère de l'Agriculture a présenté lors du GT du 30 janvier 2024 son plan d'action. Le mot d'ordre de notre administration est : "Ne vous inquiétez pas, tout est prévu." Malheureusement, à l'Élan Commun, nous avons quelques doutes.

Point de Situation :

- **Indemnité Interministérielle :** Aucune indemnité n'est prévue à ce jour pour les agents engagés dans les JOP.
- **Hébergement Incertain à Paris :** La réservation de chambres par la DRIAAF reste vague. Au pire, la DIJOP (Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques) sera là pour trouver un hébergement pour les agents concernés. (Le mot "hébergement collectif" a été évoqué, mais nous ne savons pas exactement ce que cela implique.)
- **Renfort de Contractuels :** 31 CTP, dont 26 à Paris, sans précisions sur leur formation.
- **Contrôles et Adaptation de Charge de Travail :** Des contrôles systématiques sur la restauration collective. La charge de travail des agents titulaires sera adaptée en fonction des contrôles dans le cadre des JOP.
- **Astreintes et Décalage de Congés :** Les préfets pourront imposer des astreintes et décaler les congés des agents. Les garanties de la direction en cas de difficultés liées à la garde partagée des enfants restent floues.
- **Injustice sur les Congés :** On nous explique qu'un agent qui a l'habitude de poser ses congés en dehors de la période concernée n'aura pas d'indemnisation. Cela donne envie de se mobiliser ! Alors que le Ministère de l'Intérieur prévoit une prime de 1000 euros pour les personnels ayant effectivement limité leur période de congés pendant les jeux. Cela semble être un cas de deux poids, deux mesures !
- **Manque de Transparence sur les Indemnités de Crise :** L'administration parle d'indemnités pour la gestion de crises qui pourraient être utilisées dans le cadre de la mobilisation lors des jeux, mais les critères restent inconnus, soulevant des préoccupations sur la transparence.
- **Aucune disposition n'est prévue pour gérer la charge de travail supplémentaire** pour les services de paie en SGCD ou au niveau central, alors même que ces services rencontrent déjà des difficultés.
- **Aucune mesure n'est non plus envisagée pour le SNUM**, qui devra pourtant apporter un soutien logistique au SRH, y compris par le biais d'astreintes pour gérer le télétravail des agents.
- **Aucune extension du nombre de jours de télétravail ne sera accordée ;** un étalement devra être réalisé sur l'année, et ce, en dépit des difficultés de transport pendant cette période et de l'incitation du ministère à prendre des jours de télétravail pendant les JO.



Face à ces inquiétudes, l'Élan Commun revendique :

- **Transparence et critères précis** : Une transparence totale est exigée, avec des critères précis déterminant l'indemnisation des agents mobilisés.
- **Hébergement garanti** : Une garantie d'hébergement sur les sites des missions doit être fournie pour minimiser les temps de transport.
- **Garanties légales** : Nous demandons le respect des garanties minimales, à savoir une amplitude horaire maximale de 12 heures, un temps de travail effectif limité à 10 heures au maximum, et un repos quotidien de 11 heures. Le temps de travail doit être anticipé et organisé.
- **Garde des enfants** : Chaque agent mobilisé, directement ou indirectement, doit bénéficier de la garantie de la garde de ses enfants, quel que soit leur âge.
- **Réduction du temps de travail** : Nous demandons une réduction du temps de travail pour les agents mobilisés lors d'une situation exceptionnelle, avec une compensation horaire, telle que celle appliquée pour un jour comme un samedi (1,5).

